

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis,
M. DEFFONTAINES Laurent, M. LAMY Jean-Marie,
ABSENTS EXCUSES : Mme DAIGURANDE Christelle, M. JANVIER Valery, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine, M. SCHULER Sylvain,
ABSENTE : Mme MOULIN Valérie,
SECRETAIRE : M. ROBINET Jean-François

I) DELIBERATIONS :

2019-48 : Choix de l'entreprise pour le marché de la réhabilitation de la rue des Ecoles :

Le maire relate l'ouverture des plis qui a eu lieu le 17 décembre 2019 et indique que 6 entreprises ont répondu et précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 17 décembre 2019 a retenu l'entreprise SETEC ZI La Martinerie 36130 DEOLS pour un montant de 130 797,16 € TTC. Il propose d'entériner cette décision. Après délibération, le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer le marché.

Il fait part également d'un planning susceptible d'être modifié des travaux pour 2020

Eaux usées et pluviales : du 04 novembre 2019 à fin février Entreprise POULAIN

Eau potable : fin février pour une semaine Syndicat des Eaux

Téléphone : début mars à fin mai Entreprise INEO

VRD : début juin à fin juillet Entreprise SETEC

Chaussée (Département) : Début août pour environ 1 semaine

2019-49 : Choix de l'établissement bancaire pour le marché de la réhabilitation de la rue des Ecoles :

Le maire rappelle la délibération n° 2019/40 qui indique que pour compléter le financement des travaux il est nécessaire de faire un prêt de 100 000 €. Il présente les réponses de trois organismes bancaires. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest sur 8 ans au taux fixe de 0,35 % avec des échéances constantes et trimestrielles et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer l'offre.

2019-50 : Modification de la durée de service de quatre emplois à temps non complet :

Le maire fait part de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de quatre agents permanents à temps non complet pour les raisons suivantes :

- nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'environnement scolaire : transfert dans de meilleures conditions de sécurité des enfants qui utilisent le service de la garderie périscolaire vers les écoles maternelle et primaire
- mise en conformité de l'encadrement des enfants imposée par la DDCSPP (présence d'un BAFD)
- souplesse du personnel diplômé en cas d'absence des agents affectés dans le service de l'environnement scolaire.

Il demande de porter à compter du 01 janvier 2020 :

- le temps hebdomadaire moyen de travail des deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de 26h50 à 28h
- le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe de 27h à 28h
- le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'adjoint technique de 27h à 28h.

Il précise que ce temps de travail sera annualisé.

Après délibération le conseil municipal accepte ces modifications et autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires et d'inscrire au budget les crédits.

2019-51 : Régime indemnitaire du personnel RIFSEEP pour 2020 :

Le maire propose de renouveler l'enveloppe annuelle du régime indemnitaire. Après délibération le conseil municipal fixe le montant de l'enveloppe à 12 000 € à répartir sur la part IFSE et sur la part CIA. Il autorise le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis et demande d'inscrire les crédits au budget.

2019-52 : Objet : Création d'un poste de Rédacteur :

Pour permettre à la nouvelle secrétaire recrutée au 01 mars 2020, de travailler pendant un mois avec Martine Labergère, le maire propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020. Après délibération, le conseil municipal décide de créer ce poste à compter du 1^{er} mars 2020. Les crédits seront inscrire au budget 2020.

2019-53 : Aide à l'accession à la propriété dans le cadre du Programme Local de l'Habitat pour 2020 :

Le maire rappelle que depuis le 01 janvier 2015 il existe un dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour les ménages primo-accédants sous conditions de ressources (Prêt à Taux Zéro) pour des projets d'achat de terrains avec construction d'un logement. Pour 2020 ce soutien concerne 7 projets pour les 9 communes résidentielles avec une aide de 2 000 € répartie de la manière suivante : 1 300 € à la charge de Châteauroux Métropole et 700 € pour la commune. Après délibération, le conseil municipal, accepte de financer un projet pour 2020 et inscrira 700 € au budget.

Tarifs communaux pour l'année 2020 :

Le conseil municipal reconduit les tarifs de 2018 pour la location de la salle multi-activités, le gymnase, l'achat de concessions, de cases au columbarium ou de cavurnes.

Suite à la réunion de la commission « environnement scolaire » en date du 26 novembre, Mme Bavouzet indique que la commission a décidé d'augmenter les tarifs cantine, garderie périscolaire, petites vacances, ALSH été et séjours.

Après délibération, le conseil municipal accepte (8 voix pour une voix contre) ces augmentations à compter du 01 janvier 2020.

2019- 54 : Tarifs repas de cantine

Enfant scolarisé Maternelle ou Primaire :	3,35 €
Repas occasionnel Maternelle ou Primaire :	5,20 €
Personnel : communal, école, garderie ou personne d'une association communale œuvrant pour la commune :	4,00 €
Repas individuel adulte autorisé :	7,00 €

15% de remise sera effectuée à partir du 3^{ème} enfant sur la totalité de la facture.

Les familles auront la possibilité d'inscrire ou désinscrire leur enfant jusqu'à 9h00 le matin le jour du repas de cantine. En cas d'absence non signalée les repas des 2 premiers jours seront facturés.

2019-55 : Tarif accueil périscolaire :

Quel que soit le quotient familial soit :

- 1,10 € la présence du matin
- 1,20 € la présence du soir

Les factures seront présentées chaque fin de période entre les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques et Juin).

2019-56 : Tarifs Mercredi :

Suivant le quotient familial :

Quotient familial	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
0 à 565	6,10	4,10	2,05
566 à 765	8,10	6,10	3,05
766 à 965	10,10	8,10	4,05
966 et +	12,10	9,10	5,05

Les factures seront présentées chaque fin de période entre les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques et Juin).

2019-57 : Tarifs ALSH Petites Vacances :

Suivant le quotient familial :

Quotient familial	Journée avec repas	Semaine avec repas
0 à 565	6,95	28,46
566 à 765	9,42	38,56
766 à 965	12,61	51,60
966 et +	14,46	59,16

Une majoration de 5% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à Arthon.

2019-58 : Tarifs ALSH ETE :

Suivant le quotient familial :

Avec accueil et repas :

Quotient	Journée	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
0 à 665	5,50	20,50	36,00	46,50	57,00
666 à 965	10,50	40,50	76,00	96,50	117,00
966 +	15,50	60,50	101,00	141,50	162,00

Sans accueil ni repas :

Quotient	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
0 à 665	15	25	35	40
666 à 965	20	35	50	60
966 +	30	55	70	80

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune, sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

2019-59 : Tarifs des séjours :

Suivant le quotient familial :

Quotient Familial	Ski (assurance comprise)	Camp été pré-ado	Camp été Ado
0 à 665	238,00	106,00	117,00
666 à 965	259,00	117,00	132,00
966 et +	280,00	132,00	150,00

Pour le séjour ski :

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

Le tarif pour les adultes qui participeront au séjour sera de 300,00 € assurance comprise.

Pour les camps d'été :

Une majoration de 10% sera appliquée aux enfants hors commune, sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

2019-60-61-62 : Décisions modificatives budgets Commune et CCAS :

Le conseil municipal accepte les différentes décisions modificatives.

III) QUESTIONS DIVERSES :

Projet éolien :

Une seconde entreprise (WPD) prospecte sur notre commune.

Cantine : Un repas végétarien sera servi une fois par semaine dès 2020.

CCAS :

M. Robinet informe que 74 personnes ont participé au repas des Aînés qui a eu lieu le samedi 01 décembre. L'ambiance était festive
37 personnes ont reçu leur colis.
8 boîtes au chocolat seront distribuées aux résidents des maisons de retraite.

Fleurissement du village :

La commune a été récompensée pour la 2^{ème} année consécutive par un diplôme pour le fleurissement de ses ponts et de sa passerelle. Félicitations aux employés des espaces verts.

Une centenaire à la maison de retraite de Mézières en Brenne :

Mme Brialix Lucienne a quitté notre village en octobre 2016 pour aller à la maison de retraite de Mézières en Brenne. Elle a eu 100 ans le 08 décembre 2019. Le 16 décembre le maire et deux adjoints ainsi que des Arthonnais et des Arthonnaises sont allés lui rendre visite pour lui souhaiter un joyeux anniversaire, lui apporter quelques présents et souffler ses « 100 bougies ».

Distribution des sacs poubelle :

Les samedis 25 janvier 2020 et 01 février 2020 dans la salle du conseil municipal.

Date à retenir :

12 janvier 2020 : Vœux de la municipalité à la salle multi-activités

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h15

La date du prochain conseil municipal est fixée le mardi 03 mars 2020.